



Rupture conventionnelle

Par Gaelleh6

Bonjour,
J'ai récemment fait la demande de rupture conventionnelle à ma responsable. Celle-ci me l'a accordée si j'accepte de rester dans les effectif jusqu'à février prochain.
La question que je me pose est, est-il possible de lancer la procédure de suite en mentionnant bien la fin de contrat à fin Février ?
Dans le but de sécuriser ma demande, et la valider en amont.

Merci

Par DIU1973

BONJOUR

Si vous souhaitez que la fin du contrat intervienne à fin février, vous pouvez en discuter avec votre employeur dès le premier entretien obligatoire... Et convenir de cette date dans la convention de rupture.

Il est important de noter que la rupture conventionnelle doit respecter certaines conditions légales et être homologuée par l'autorité administrative compétente, à savoir la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Par Heniri

Hello !

Oui Gaëlle car la date de rupture du contrat de travail est justement à convenir entre l'employeur et le salarié et à mentionner dans la convention de rupture qui sera envoyée à l'inspection du travail pour homologation...

A+

Par Gaelleh6

Merci pour votre réponse.
J'aimerais savoir si nous pouvons lancer la procédure de suite, et indiquer la fin de contrat à fin février ?

Je n'aimerais pas me retrouver avec une rupture refusée si j'en fais la demande fin janvier, comme me propose mon employeur

Par Heniri

(suite)

Oui c'est ce que DIU et moi vous avons répondu. Cette date de fin de contrat est à convenir dans la convention écrite à rédiger avec votre employeur.

Pas besoin d'attendre fin janvier pour s'accorder sur une rupture conventionnelle et la lancer officiellement avec une date de fin de contrat à fin février.

A+

Par Isadore

Bonjour,

Oui, votre intérêt est de faire la rupture dès maintenant avec une date de fin de contrat en février. Cela évitera que votre employeur ne change d'avis d'ici février... et vous donnera le temps de trouver une autre solution s'il se rétracte.

Par Gaelle6

Un grand merci à tous pour votre aide.
Très belle journée à tous !